

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

VENDREDI 19 JUIN 2026



LA FNO SE POSITIONNE EN VIGIE INTRANSIGEANTE FACE À CHAQUE COMPORTEMENT RÉPRÉHENSIBLE ÉMANANT D'UN OU D'UNE ORTHOPHONISTE : FERMETÉ ABSOLUE

La Fédération nationale des orthophonistes a pris connaissance, par voie de presse, d'une affaire impliquant un orthophoniste exerçant en libéral dans le Pas-de-Calais, mis en examen mardi pour des faits d'agressions sexuelles sur mineurs et placé en détention provisoire.

La FNO suit ce dossier avec la plus grande vigilance. Dans le strict respect de la présomption d'innocence et sans préjuger de l'issue de la procédure judiciaire, elle tient à le dire avec clarté : les violences sexuelles, sous toutes leurs formes, sont intolérables.

Les orthophonistes, professionnels de santé, sont investis d'une mission de soin qui implique le respect des plus hauts standards d'éthique, de probité et de déontologie. Lorsqu'ils manquent à ces obligations, la gravité des faits est renforcée par la confiance particulière que les patients placent en eux.

L'orthophonie se construit sur l'écoute et la confiance. C'est précisément pour cela que la FNO se tient, aujourd'hui comme toujours, aux côtés des victimes, déterminée à entendre leur parole et à la soutenir.

Les orthophonistes accompagnent quotidiennement des personnes particulièrement vulnérables, parmi lesquelles certaines ne sont que difficilement en capacité de révéler leur agression. Cette mission repose sur un lien de confiance essentiel entre les patients, leurs familles et les professionnels. Toute atteinte à cette confiance constitue une faute d'une exceptionnelle gravité.

La FNO s'investit activement dans les actions de prévention et de repérage des violences faites aux enfants. Elle soutient, médiatise et participe notamment aux travaux du GOPEV (Groupe Orthophonistes de Prévention des Violences faites aux Enfants), qui contribue à mieux comprendre le rôle des orthophonistes dans le repérage et l'accompagnement des victimes. La FNO est co-constructrice, aux côtés des services du ministère de la santé et de la MIPROF (Mission Interministérielle pour la protection des Femmes contre les violences et la lutte contre la traite des êtres humains) d'un cadre conventionnel commun de lutte contre les violences faites aux femmes et enfants dans le cadre de prises en soin.

Parce que la confiance accordée aux professionnels de santé constitue un bien précieux, la Fédération nationale des orthophonistes poursuivra son engagement pour promouvoir une culture professionnelle fondée sur l'intégrité, la responsabilité et la protection inconditionnelle des personnes accompagnées. Elle réaffirme une ligne claire : fermeté absolue face aux violences.

Le bureau fédéral de la FNO